

## Pêche

### Proposition de modification des tailles minimales légales

Tout le monde s'accorde sur le fait que la meilleure mesure à prendre pour assurer une véritable ressource durable consiste d'abord à ne pas prélever les poissons, coquillages ou crustacés qui ne sont pas matures, qui ne se sont pas encore reproduits. La FNPPSF a, depuis longtemps déjà, dénoncé l'absence de tailles ou des tailles légales trop faibles pour beaucoup d'espèces. Aujourd'hui, la FNPPSF et les quatre autres fédérations qui ont déjà signé la Charte de la pêche de loisir ont proposé au ministère une nouvelle liste de tailles légales. Ces évolutions constituent, à elles seules, une vraie limitation bien plus pertinente que toute autre forme de quota journalier totalement inadapté à la pêche de loisir. Ces tailles doivent être considérées comme une étape et non pas comme une fin en soi. D'autres évolutions pourraient être envisageables à moyen terme si les stocks évoluent favorablement comme nous sommes en droit de le penser...

Les fédérations signataires de la Charte demandent que ces mesures soient également appliquées à l'ensemble des pêcheries professionnelles car dans le cas contraire et compte-tenu des faibles prélèvements de la pêche récréative, elles n'auraient qu'un impact extrêmement limité sur la ressource, un peu comme "un coup d'épée dans l'eau".

#### Quelques exemples de la proposition des fédérations :

**Bar Commun Atlantique 42 cm au lieu de 36, Loup Méditerranée 30 au lieu de 25, Sole Atlantique 25 cm au lieu de 24, Rouget barbet 15 cm au lieu de 11, Maigre 45 cm, Dorades grise et rose 23 cm.**

**Vous pouvez consulter l'intégralité des propositions faites par les cinq fédérations signataires de la Charte sur notre site [fnppsf.fr](http://fnppsf.fr) rubrique « dernière minute ».**

#### Des pêcheurs de loisir à pied contrôlés par des pêcheurs professionnels.

Nous apprenons que des "gardes jurés professionnels", qui sont donc rémunérés par la filière professionnelle, ont été chargés de contrôler des pêcheurs de loisir à pied en Loire-Atlantique (La Baule). Nous dénonçons cette situation tout à fait inacceptable car elle constitue évidemment un conflit d'intérêts. Nous considérons que ces gardes ont une mission bien plus importante à exercer au sein de leur filière et qu'ils ne doivent, sous aucun prétexte, intervenir auprès des pêcheurs à pied de loisir avec, comme on nous l'a rapporté avec témoignages, des attitudes un peu particulières envers ces pêcheurs à pied, attitudes dénotant un manque de préparation pédagogique. Nous dénonçons ce conflit d'intérêt et nous avons l'intention de saisir les instances juridiques (Conseil d'Etat et Cour de Justice).

#### Edito du magazine « Pêche en Mer »

La FNPPSF exprime sa totale désapprobation à l'égard de cet édito écrit par le rédacteur en chef et paru dans le numéro d'août. De nombreux messages dénonçant ce texte nous sont parvenus et nous ne pouvons rester silencieux face à ce que nous pouvons qualifier de contre vérités établies à partir d'exemples pour le moins peu crédibles.

Jeter ainsi l'opprobre sur une ville et plus généralement sur tous les pêcheurs de loisir, alors que nous savons que l'immense majorité respecte scrupuleusement la réglementation, peut être qualifié de plusieurs manières mais nous n'ajouterons pas à la polémique ; considérant cet édito comme une maladresse, nous préférons féliciter et encourager les associations, si nombreuses dans nos départements, qui se dépensent sans compter pour propager l'éthique et les bonnes pratiques sur tout notre littoral.

Guy Perrette

responsable de la commission Pêche du bord et pêche en bateau



## Sécurité

### Le forum de la mer de la SNSM à St Nazaire

Beaucoup de monde pour assister à la troisième édition du forum de la mer à St Nazaire le vendredi 17 juin 2011. La commission sécurité de la FNPPSF était présente, notre affiche sur le port du gilet a retenu l'attention de nombreux intervenants.

L'activité 2010 des sauveteurs  
quelques chiffres :  
✓ 2816 interventions de sauvetage  
✓ 4847 heures en intervention de sauvetage  
✓ Une moyenne de 16 min de délai d'appareillage  
✓ Une durée moyenne d'intervention de 1h35  
✓ 5400 personnes secourues  
✓ 27 % des interventions se déroulent la nuit



Le forum de la mer était organisé autour de trois points essentiels, chacun faisant l'objet d'un groupe de travail :

#### 1) Exploitation du retour d'expérience sur les accidents.

Pour 2012 une fiche va être diffusée auprès de toutes les organisations qui assurent la sécurité en mer et sur les plages (SNSM, CRS, employés municipaux, etc...) pour mieux connaître la nature, les conditions et les conséquences des accidents afin de prendre les bonnes décisions susceptibles de les éviter à l'avenir.

#### 2) Le VFI et le gilet de sauvetage pour la sécurité des personnes en mer, le matériel de sécurité.

Ce groupe de travail va devoir réfléchir sur la communication auprès du grand public pour que la sécurité en mer devienne notre problème à tous. Il nous faudra mettre en avant des thèmes avec une communication la plus large possible.

Le port du gilet est devenu le principal objectif pour le groupe de travail. La commission sécurité de la FNPPSF s'est inscrite dans ce groupe de travail numéro deux.

Une campagne sur le gilet de sauvetage sera lancée cette année par la SNSM. L'objectif est de faire des campagnes de prévention en commun.

#### 3) Préparation aux urgences médicales maritimes.

Préparer, former les navigateurs à faire face à un accident en mer. Cinq médecins spécialistes des soins médicaux en mer vont prendre ce dossier en main. Le but de ces trois groupes est de travailler, **tous ensemble**, pour que la mer reste un lieu de liberté et de sécurité.

#### Autres points importants

Nous avons appris la disparition du numéro d'appel pour les secours par téléphone

portable du 1616 dorénavant il faudra faire le 112 numéro européen d'appel de secours et demander la mise en contact avec le CROSS. Cela se met en place, prestataire de service téléphonique par prestataire.

Nous regrettons que des fonctionnaires européens détruisent quelque chose qui fonctionne, cela constitue une régression. Il est fortement à craindre que le 112 soit nettement moins efficace que l'ancien numéro, qui nous donnait une prise directe avec un CROSS. Nous recommandons à chaque adhérent de mettre en tête de liste sur leur téléphone portable le numéro du CROSS le plus proche de leur lieu de navigation et de privilégier l'usage de la VHF. Espérant que ces nouvelles dispositions, prises sans aucune concertation, ne mettent pas la vie de navigateurs en péril, il est évident que la commission sécurité de la fédération fera tout ce qui est possible pour que le 1616 renaisse de ses cendres, **et que le bon sens l'emporte enfin !**



#### Lampe flash individuelle

Suite aux difficultés rencontrées sur la côte atlantique, il nous paraît nécessaire de rappeler que tous les bateaux doivent avoir un feu de repérage lumineux visible sur 360° dit feu collectif (par exemple, lampe à retournement accrochée à la bouée fer à cheval dans la plupart de vos bateaux ; on peut aussi avoir une perche IOR). Mais **lorsque vous naviguez seul, vous devez avoir un feu individuel** ; cette lampe doit avoir les mêmes caractéristiques que le feu collectif. Elle est soit assujettie à chaque équipement individuel de flottabilité, soit portée par chaque personne.

Daniel Métivier  
responsable de la commission Sécurité

# Pêche à pied

## Etude nationale

Cette étude initiée par les associations IODDE (17) et VIVARMOR (22) à la demande du Conservatoire du Littoral (structure nationale) n'est pas toujours bien comprise.

Le Comité de pilotage, réuni à Paris le 1<sup>er</sup> juillet, a fait le point. Nous avons rappelé que la **FNPPSF**, qui a déjà un réseau national depuis longtemps, se pose avant tout en **défenseur des usagers**. La Fédération a accepté de participer à l'étude, dans la mesure de ses possibilités. Nous n'avons ni les moyens financiers ni les moyens en personnel pour diligenter des actions de grande envergure sur le terrain (enquêtes, comptages, relevés scientifiques, etc...). Par contre nous sommes conscients qu'un **gros travail de sensibilisation et d'information est nécessaire**, notamment vers un public touristique, et c'est la raison pour laquelle, de façon pragmatique, nos diverses associations éditent **guides pratiques et dépliants** en tous genres et travaillent sur les **panneaux d'information** aux accès à la mer. Par ailleurs, notre pied à coulisse connaît un très gros succès. Ces actions de communication nous paraissent essentielles.

Tout ceci a également été souligné aux rencontres nationales de la pêche à pied qui se sont déroulées à Pléneuf-Val-André (22) le 19 mai.

## Exposition nationale

Le Conservatoire du Littoral avait fait part en janvier de son souhait d'élaborer une exposition nationale sur la pêche à pied sous forme de **cinq tableaux thématiques** et souhaitait que la FNPPSF s'y associe. Le Comité Directeur avait donné son feu vert.

Ce n'est que fin avril que le Conservatoire nous transmettait un projet quasiment bouclé en nous demandant le logo de la FNPPSF pour l'apposer sur les panneaux. Nous avons trouvé la méthode un peu cavalière et la commission pêche à pied a immédiatement proposé un certain nombre de modifications qui ont été, pour l'essentiel, retenues. En particulier, nous avons exigé que le pied à coulisse de la Fédération soit en bonne place au même titre que les réglottes lodde et VivArmor, ce qui a été obtenu. Les délégations régionales du Conservatoire ont été dotées d'un exemplaire de l'exposition et il est possible de l'emprunter en cas de manifestation. La Fédération en possède également un.

## Brèves

- Suite à l'intervention de la FNPPSF, le DIRM de Nantes n'a pas validé le vote du comité de gestion du parc marin d'Iroise qui voulait appliquer, aux seuls pêcheurs récréatifs, une réduction de la période d'ouverture de la pêche des ormeaux. Finalement la période de pêche sera bien réduite mais s'appliquera à tous, pros comme pêcheurs de loisir.
- PCB : le DIRM du Havre a signé le 29 juillet un arrêté qui interdit, pour cause de contamination aux PCB, la pêche du tourteau et de l'étrille entre Houlgate et Fécamp (tous types de pêche). Après la sardine interdite de Barfleur à Dieppe, quel sera le suivant ?

Jean Lepigouchet  
responsable commission Pêche à pied

## Une initiative intéressante : à la découverte de la pêche à pied

Le Comité Départemental de la Manche de la Pêche Maritime de Loisir (CPML 50) a été contacté par l'INFREP (Institut National de Formation et de Recherche sur l'Education Permanente) pour **initier à la pêche à pied un groupe de 12 demandeurs d'emploi jeunes et adultes dans le cadre du dispositif ELANS** financé par le Conseil Régional de Basse-Normandie.

L'INFREP (Institut National de Formation et de Recherche sur l'Education Permanente) est un organisme de formation privé réparti sur l'ensemble du territoire français, avec différents pôles d'activité : formation continue des salariés, formation en alternance, telles que bilans de compétences et formation bureautique, langues, etc... et insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi.

Cet ELAN'S s'appelle Cot'Estran et se déroule du 9 mai au 9 septembre 2011 soit 588 heures de formation. Il a pour finalité la diffusion d'informations sur la pêche à pied auprès des touristes et des locaux qui le désiraient, au travers de :

- La **création d'une carte numérique** à mettre en ligne sur le site internet des offices de tourisme du Cotentin et sur le site [www.encotentin.fr](http://www.encotentin.fr). Cette carte précisera les lieux de pêche, les différentes espèces à pêcher et quelques éléments de réglementation.
- La **mise en place d'un stand itinérant** sur les marchés et/ou plages du Cotentin, avec présentation d'une maquette (réalisée par les stagiaires) de la Manche, zoom sur le Cotentin, précisant les lieux de pêche et les différentes espèces. Dans ce stand seront mises à la disposition du public différentes brochures sur la pêche à pied et présentation de notre fameux « pied à coulisse ».





Le site retenu pour la découverte a été la baie de Morsalines (50) pour la pêche aux coques.

Les 12 stagiaires étaient encadrés par 2 formatrices et 3 membres du CPML 50 (MM. Bernard Corbet, Gérard Hay et Claude Renard de l'APPCotentin) étaient présents pour les guider.

Briefing avant de partir, remettre à chaque participant un *triptyque « Pêche à Pied »* édité par le CEC, donner à chaque formatrice un pied à coulisse, rappeler à tous les précautions à prendre (consulter la météo, les heures de marée, s'informer du classement sanitaire du lieu (voir ARS ou mairies), respecter les tailles et les quotas, être bien équipé, pas de pieds nus, etc...).

D'habitude cela ne pose pas de gros problèmes quant au repérage des coques (tache sombre, 2 yeux côte à côte) ; le 17 mai le soleil était bien présent, ce qui est propice à la pêche aux coques, mais un bon vent d'amont rendit la pêche nettement plus compliquée.

Fin de la récréation à 16h30 ; la récolte ne fut sans doute pas à la hauteur de leurs espérances mais les stagiaires affichaient un franc sourire qui nous encourage à renouveler ce genre de prestation ; les formatrices de l'INFREP ont sollicité l'aide du CPML 50 pour valider la maquette du Cotentin que devraient réaliser les stagiaires.

Claude Renard  
membre de la commission Pêche à Pied



Affiche à l'origine  
de la polémique

## Environnement

**Les algues vertes font parler d'elles. Après la campagne d'affichage qualifiée par J-Y Le Drian de malveillante, la mort de sangliers nous fait assister aux atterroissements pathétiques des autorités. À ce jour, la réponse est de fermer les plages non nettoyées tous les jours, mais la réforme d'un système dont sont victimes et les riverains et les agriculteurs n'est toujours pas d'actualité. Pourtant, quand on sait que des mesures prendront des années à produire une amélioration, le moins que l'on puisse dire est qu'il est urgent d'agir !**

Nous avons relevé dans le Télégramme du 21 juin une interview de Hervelyne Guilloux, dont le titre « *Environnement. Le plaisancier peut mieux faire* » est volontairement provocateur. Elle assure la formation des agents portuaires bretons au nom de l'Association Territoriale en Mer. Si nous partageons globalement son approche, le moins que l'on puisse dire, c'est que **nos points de vue divergent**.

- En ce qui concerne la conscience écologique des usagers des ports de plaisance qui lavent leurs bateaux à l'eau douce et utilisent des produits polluants, il y a fort longtemps que la FNPPSF, par le biais de la commission environnement, informe et alerte ses adhérents sur les bons gestes. À madame Guilloux maintenant de former les agents portuaires pour qu'ils répètent et sanctionnent les contrevenants.

- Il en est de même pour les pompes à eaux noires : selon elle, s'il n'y a pas plus de pompes sur les ports de plaisance, c'est que les fabricants n'équipent pas leurs bateaux de bacs de récupération. Il semble pourtant que cet équipement est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- Enfin, affirmer que les dernières générations de peintures sous-marines sont « un leurre », c'est réfuter d'une simple phrase les efforts de nombreux chercheurs. Les revêtements à rejet zéro existent déjà – nous en avons parlé dans ces pages, mais ce ne sont pas des antifouling : les coques se salissent et doivent être nettoyées.

**Une telle assertion a au moins deux conséquences.**

Il y a des plaisanciers conscients que les antifouling représentent le plus important poste de pollution de leur activité. Les efforts qu'ils font pour s'affranchir de ces produits sont réduits à néant par de telles assertions, car les autorités se basent sur elles pour interdire tout nettoyage.

Certains en profitent pour doper leur antifouling avec des produits dangereux pour l'environnement.

Bref, Madame Guilloux a clairement choisi son camp. Considérer que le plaisancier est le contrevenant alors que les ports de plaisance sont irréprochables est pourtant dangereux.

**Ceci nous permet enfin de comprendre certains comportements.**

Les autorités qui « blâment » les plaisanciers de laisser traîner leurs poubelles au lieu d'installer une déchetterie digne de ce nom.

Les aires de carénage qui fonctionnent par simple débouillage et décantation : elles laissent partir à la mer les produits dissous, les suspensions fines et les colloïdes. Cela revient à peu près au même que caréner sur une cale.

Les interdictions diverses, bien commodes, elles permettent de ne pas chercher les contrevenants.

**Les décisions aberrantes : on a vu par exemple interdire le lavage sous pression et autoriser l'eau de javel !!! Un traitement**

des usagers pour le moins désinvolte, comme celui qui est épinglé dans le Télégramme du 31 juillet sous la rubrique Courant d'ère « une minute pour vous déshabiller » par Hervé Hamon.

En conclusion le plaisancier peut mieux faire, certes, mais les autorités portuaires aussi. Profitons-en pour remettre la balle dans le camp de ceux qui sont censés les informer et pour les mettre en face de leurs responsabilités.

Christian Saint-Jalmes,  
responsable de la  
commission  
Environnement



## Portuaire

### Les réactions des usagers des ports font des vagues !!!

Chers amis et lecteurs de cette revue, depuis le début de l'année 2011, en ma qualité de président du CLUP du port départemental d'Étel (56), je suis, comme vous, pleinement concerné par les difficultés que beaucoup d'entre vous rencontrent dans vos ports respectifs.

Nous déplorons une fois de plus les **agissements** de certains gestionnaires de port de plaisance, qui pour des raisons dites d'organisation, de fonctionnement, se sentent investis d'un « pouvoir » et accomplissent des actes qui nous semblent **en parfaite illégalité avec la législation et la réglementation en vigueur.**

Ainsi, le personnel du port d'Étel, de la SEM et de la Sagémor, s'appuyant sur un article du **règlement de police et d'exploitation**, qui précise que la longueur hors tout est déterminée par l'encombrement longitudinal maximum du navire englobant les éventuels balcons, bouts-dehors, Z. drive, etc... se sont autorisés à monter à bord et ont mesuré les bateaux sans en informer les propriétaires et sans leur autorisation.

Les propriétaires des bateaux concernés ont été informés des faits par courrier dans lequel il leur était demandé de signer un avenant à leur contrat avec réévaluation de leur redevance qui atteignait pour certains plus de 200 €.

Ces pratiques s'effectuent depuis le début de l'année 2011, elles se poursuivent alors que le Conseil portuaire venait de se tenir courant décembre 2010 et qu'à aucun moment elles ne nous avaient été présentées, ce qui pour nous était inacceptable. Cet article du règlement de police et d'exploitation aurait dû être modifié depuis la parution de la directive européenne n° 94-25 dite directive plaisance telle que résultant de sa version du 16 juin 2003, transcrite en droit français par le décret n° 96611 modifié par le décret 2005-185 du 25 février 2005.

Cette directive 94-25 a mis en place la **norme ISO 8666** tendant à déterminer les modalités de calcul de la longueur de coque d'un navire de plaisance. Selon son article 5.2.2. elle précise que la longueur de coque inclut toutes les parties structurales et celles faisant partie intégrante du bateau **mais exclut les parties amovibles** qui peuvent être détachées de façon non destructive sans affecter l'intégralité structurale du bateau, par exemple les espars, les bouts -dehors, les balcons avant et arrière, le gouvernail, les chaises et moteurs hors-bord, les plates-formes de plongée et de remontée à bord, les listons et bourrelets de défense.

Nos premières tentatives de dialogue se sont avérées vaines. Un courrier avec réponse négative nous a contraint à adresser un recours en annulation de l'article considéré litigieux du règlement de police et d'exploitation à l'autorité compétente, Monsieur le Président du Conseil Général du Morbihan. Recours adressé par lettre recommandée avec A/R. Face à une telle situation, il ne nous restait pas d'autre choix que d'**intenter une action devant la juridiction administrative**, ce qui a été réalisé après avoir obtenu mandat par une grande majorité des usagers inscrits au CLUP. Notre avocat spécialisé en droit administratif a déposé un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Rennes et cette action n'est pas restée sans retombée. L'information a parcouru les pontons, les ports du département et aujourd'hui elle est devenue une affaire nationale.

Certains gestionnaires ont ironisé sur notre revue, un autre a écrit une lettre ouverte adressée aux usagers du port et principalement à l'attention de nos adhérents. Se sentiraient-ils pleinement concernés ?

Cela fait maintenant une dizaine d'années que nous demandons à l'Etat la mise en place de commissions départementales de contrôle des gestions portuaires. Nous refusons de nous faire tondre la laine sur le dos et nous n'avons pas d'autre choix que de nous adresser à la juridiction compétente.

Les usagers des ports ne sont pas seuls, la **FNPPSF reste vigilante** sur ce dossier et apportera son soutien partout où il sera nécessaire.

Après plusieurs années de combat, les **condamnations tombent**, les jurisprudences aussi comme la dernière gagnée contre la CCI de Toulon qui vient d'être déboutée par le Conseil d'Etat.

Une **cellule d'aide juridique** est mise en place dans le Morbihan ; elle peut déjà fonctionner pour tous et vous aider dans vos démarches administratives et judiciaires.

Pour nos adhérents usagers des zones de mouillages organisées, vous trouverez très prochainement les textes officiels concernant l'organisation des zones de mouillages, les principales règles juridiques, le contenu du règlement de police, le type de travaux autorisés dans la zone de mouillages sur le site [fnppsf.fr](http://fnppsf.fr).

Notre commission reste à votre disposition pour tous renseignements, études et aides dans ces démarches.

Alain Bayaert  
responsable de la commission

## Effectifs, stratégie et communication

La **hausse exceptionnelle des effectifs** en 2011 est aujourd'hui confirmée, de nombreuses associations nous ont rejoints, d'autres ont annoncé leur intention d'adhérer en 2012. L'objectif de 30000 affiliés est en passe d'être atteint. Notre trésorerie s'en trouve consolidée et les actions prioritaires que nous avons définies ensemble vont pouvoir être menées à leur terme...

Notre revue « Pêche Plaisance » connaît toujours un grand succès. Certains d'entre vous nous ont fait quelques pertinentes réflexions et **nous tenons à les en remercier** vivement. Nous allons, bien sûr, en tenir compte et essayer d'améliorer encore la présentation générale, la lisibilité et le graphisme.

**Participez, vous aussi, à l'élaboration de notre revue en nous envoyant régulièrement des articles et des photos. Nous les intégrerons dès que possible...**

Notre dernière Newsletter que je vous invite tous à consulter sur notre site [fnppsf.fr](http://fnppsf.fr) tend à replacer la pêche de loisir en mer dans un contexte plus général que celui qui nous est actuellement imposé par les ministères dont nous dépendons. Nous avons bien l'intention de participer, à notre manière, aux **prochaines campagnes électorales** qui s'annoncent et de questionner les différents candidats sur les perspectives à venir et sur une réelle prise en compte globale de notre activité. Notre fédération est de plus en plus crédible, entendue et écoutée. Nos propositions sont pragmatiques et pertinentes. A nous d'être convaincants !

Aux présidents d'association qui l'auraient oublié, je voudrais leur rappeler que nous sommes en septembre et qu'il est grand temps de s'acquitter des dernières cotisations dont le montant est de 12 euros.

Nous tenons aussi à rappeler que les fichiers des adhérents doivent être remplis avec la plus grande rigueur et respecter la trame initiale que nous vous avons fournie.

Notre site [fnppsf.fr](http://fnppsf.fr) est très régulièrement entretenu. Nous invitons les correspondants de chaque association à nous transmettre les **mises à jour de leur page association** si les informations qui y sont actuellement mentionnées ne sont pas correctes.

Notre prochain comité directeur est fixé au 15 octobre 2011 à Saint-Brice en Coglès. Les responsables des associations affiliées à la FNPPSF sont tous invités à y participer. Venez nombreux vous informer et partager avec nous ce moment de réflexion et de convivialité.

Jean Kiffer

responsable de la commission Effectifs, Stratégie et Communication